

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/10/2009

Réception par le Prefet : 12/10/2009

Publication : 16/10/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-13-7-1

Séance du vendredi 9 octobre 2009

PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU la délibération n° CG-2008-5-7-5 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 en faveur du Développement Culturel,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de programmer une opération récapitulée dans le tableau annexé au rapport pour un montant de subvention de 51 132 €.
- ❖ Précise que le montant nécessaire sera prélevé sur le crédit inscrit sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département pour les bâtiments à vocation culturelle, à savoir Programme D213, opération 2009-D213-9999, Imputation 204-311-20414-2292-371.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions